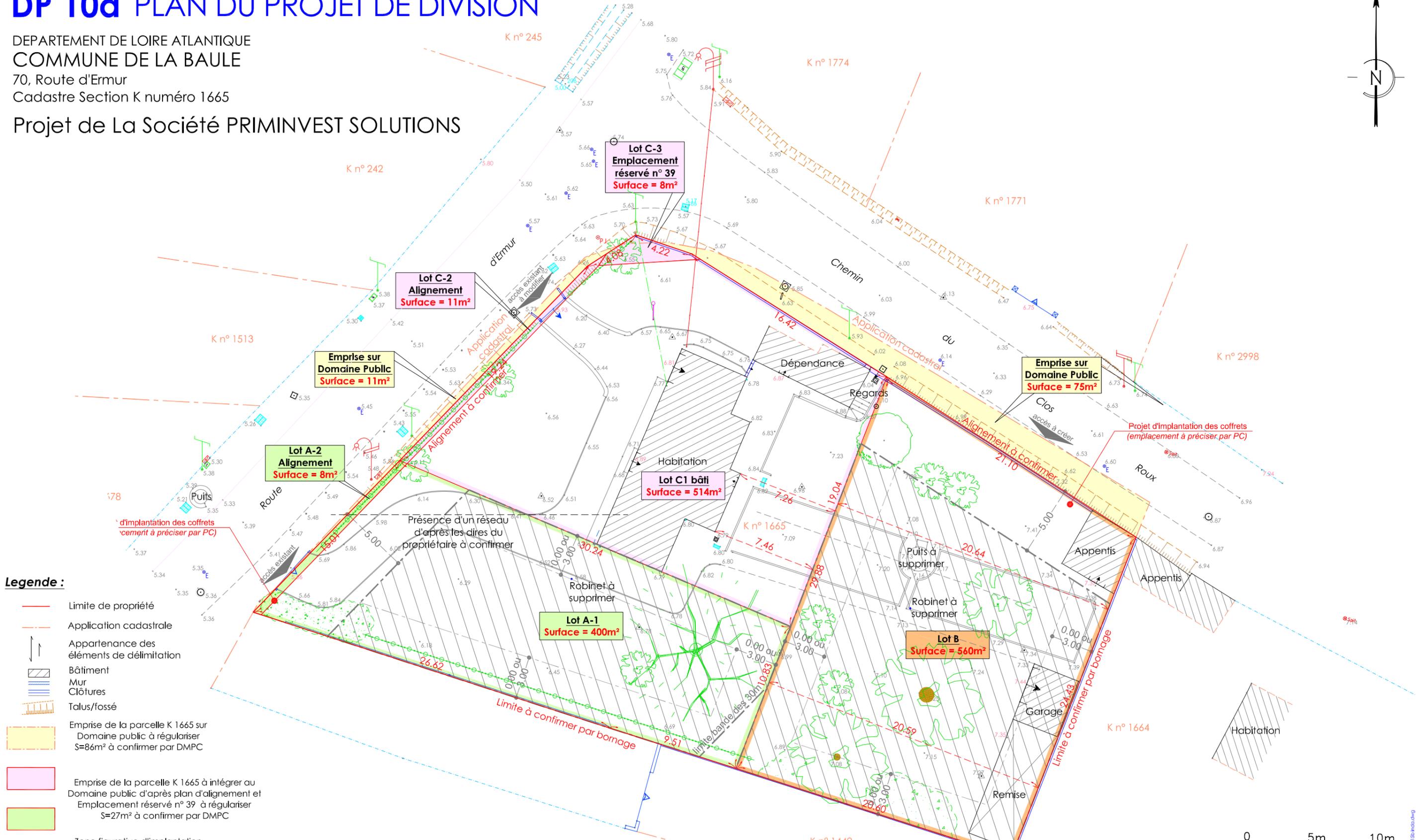
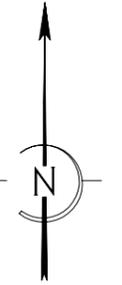


DP 10a PLAN DU PROJET DE DIVISION

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
 COMMUNE DE LA BAULE
 70, Route d'Erzur
 Cadastre Section K numéro 1665

Projet de La Société PRIMINVEST SOLUTIONS



Legende :

- Limite de propriété
- Application cadastrale
- Appartenance des éléments de délimitation
- Bâtiment
- Mur
- Clôtures
- Talus/fossé
- Emprise de la parcelle K 1665 sur Domaine public à régulariser S=86m² à confirmer par DMPC
- Emprise de la parcelle K 1665 à intégrer au Domaine public d'après plan d'alignement et Emplacement réservé n° 39 à régulariser S=27m² à confirmer par DMPC
- Zone figurative d'implantation principale des bâtiments non contractuelle et à confirmer d'après les règles d'urbanismes

AGE
 ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Fabien PALFROY
 Géomètre Expert - Diplômé ICH
 f.palfroy@age-lb.com

Germain BATARD
 Géomètre Expert - ESTP
 g.batard@age-lb.com

successeurs de :
 Etienne PRINCE
 Stéphanie PRIEUR-DELAJE

AGENCE DE LA BAULE
 9, avenue Florian BP n°3
 44500 LA BAULE
 Tél : 02.40.42.78.40

AGENCE DE PORNIC - SUD LOIRE
 420, rte de la Janvrié BP1412
 44214 PORNIC
 Tél : 02.40.82.01.44

AGENCE DE NANTES
 20, boulevard Romanet
 44000 NANTES
 Tél : 02.72.65.99.00

AGENCE DE SAINT-BREVIN
 31, avenue Pierre Guillou
 44250 SAINT-BREVIN LES PINS
 Tél : 09.51.11.91.15

Nota :

- Système géodésique RGF 93-CC47. " Rattaché par GPS avec système TERIA ± 5 cm "
 - Nivellement NGF-IGN 69 " Rattaché par GPS avec système TERIA ± 5 cm "
 - Les éventuelles essences d'arbres indiquées sur ce plan sont non garanties.
 - **Limites apparentes sans délimitation contradictoire. Les cotations, limites et/ou surfaces sont à confirmer par un bornage contradictoire.**
- Les réseaux souterrains non visibles desservant la propriété (assainissement, eaux pluviales, électricité etc) pourront faire l'objet d'un inventaire détaillé par une entreprise spécialisée afin de s'assurer qu'ils ne grevent d'aucune servitude les lots issus de la division.
 Il appartient au propriétaire de faire procéder à ces investigations complémentaires.



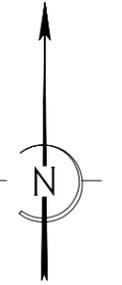
AGE
 ATLANTIQUE GEOMETRES EXPERTS

Echelle 1/250°
 Dressé le : 12-12-2023
 Dossier 23.0915B-DC

DP 10b CROQUIS D'INTENTION D'AMENAGEMENT

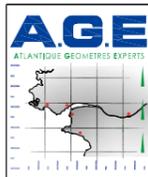
DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE
 COMMUNE DE LA BAULE
 70, Route d'Ermur
 Cadastre Section K numéro 1665

Projet de La Société PRIMINVEST SOLUTIONS



Legende :

- Limite de propriété
- - - Application cadastrale
- Appartenance des éléments de délimitation
- Bâtiment
- Mur
- Clôtures
- Talus/fossé
- Emprise de la parcelle K 1665 sur Domaine public à régulariser S=86m² à confirmer par DMPC
- Emprise de la parcelle K 1665 à intégrer au Domaine public d'après plan d'alignement et Emplacement réservé n° 39 à régulariser S=27m² à confirmer par DMPC
- Zone figurative d'implantation principale des bâtiments non contractuelle et à confirmer d'après les règles d'urbanismes
- Hypothèse d'implantation de bâtiment



Fabien PALFROY
 Géomètre Expert - Diplômé ICH
 f.palfroy@age-lb.com
Germain BATARD
 Géomètre Expert - ESTP
 g.batard@age-lb.com
 successeurs de :
 Etienne PRINCE
 Stéphanie PRIEUR-DELAJE

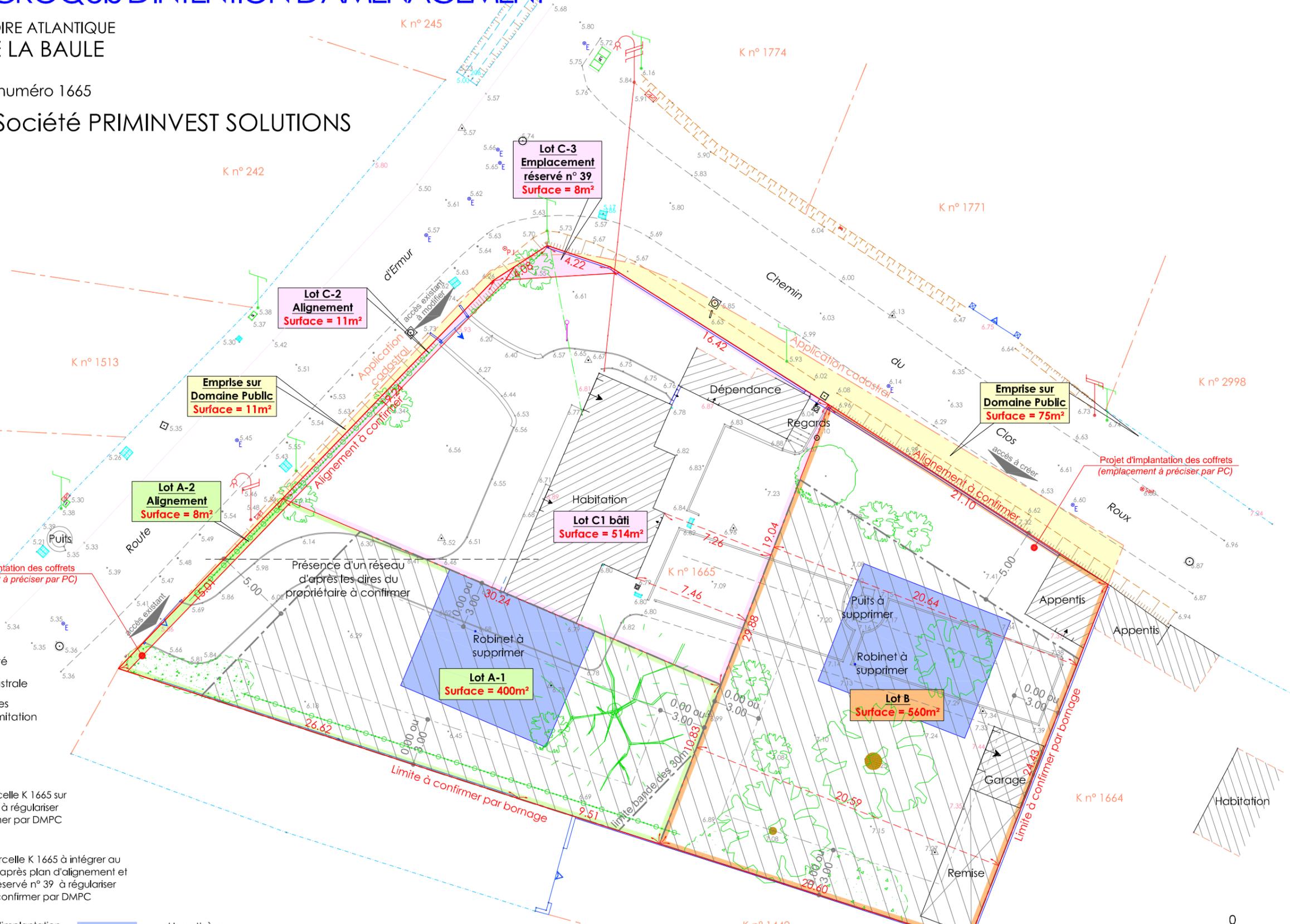
AGENCE DE LA BAULE
 9, avenue Florian BP n°3
 44500 LA BAULE
 Tél : 02.40.42.78.40

AGENCE DE SAINT-NAZAIRE - BUREAU VRD
 10 Rue Louis Pasteur
 44600 Saint NAZAIRE
 Tél : 02.40.66.00.04

AGENCE DE PORNIC - SUD LOIRE
 420, rte de la Janvrié BP1412
 44214 PORNIC
 Tél : 02.40.82.01.44

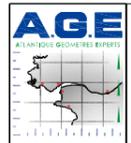
AGENCE DE NANTES
 20, boulevard Romanet
 44000 NANTES
 Tél : 02.72.65.99.00

AGENCE DE SAINT-BREVIN
 31, avenue Pierre Guillou
 44250 SAINT-BREVIN LES PINS
 Tél : 09.51.11.91.15



Nota :

- Système géodésique RGF 93-CC47. " Rattaché par GPS avec système TERIA ± 5 cm "
- Nivellement NGF-IGN 69 " Rattaché par GPS avec système TERIA ± 5 cm "
- Les éventuelles essences d'arbres indiquées sur ce plan sont non garanties.
- **Limites apparentes sans délimitation contradictoire. Les cotations, limites et/ou surfaces sont à confirmer par un bornage contradictoire.**
- Les réseaux souterrains non visibles desservant la propriété (assainissement, eaux pluviales, électricité etc) pourront faire l'objet d'un inventaire détaillé par une entreprise spécialisée afin de s'assurer qu'ils ne grevent d'aucune servitude les lots issus de la division.
- Il appartient au propriétaire de faire procéder à ces investigations complémentaires.



Echelle 1/250°
 Dressé le : 12-12-2023
 Dossier 23.0915B-DC